

LegalUp, cible des avocats

le 26 septembre 2016

AVOCAT | Déontologie | Organisation de la profession

L'annuaire du site LegalUp a été modifié depuis que des avocats ont découvert que leurs coordonnées, utilisées sans leur accord, y étaient utilisées pour rediriger les internautes vers un numéro de téléphone surtaxé. Des actions sont en cours.

- [Modèle de plainte contre la société Legal-Up, diffusé par le SAF](#)

« Ce n'est pas le premier site qui utilise mes coordonnées, mais habituellement, j'obtiens la suppression de mon profil sans difficultés ». Cela fait pourtant des mois que Caroline Laverdet, avocat à Paris et soucieuse de son *e-réputation*, a demandé à LegalUp de supprimer sa fiche à l'adresse jechoisismonavocat.fr, qui renvoyait vers un numéro qui n'était pas le sien. « Ils m'avaient répondu que la demande était à l'étude et qu'on allait me recontacter, sans qu'il ne se passe rien. Et c'est en vérifiant, la semaine dernière si mes coordonnées étaient toujours sur l'annuaire que j'ai découvert une nouveauté : un système de notation qui n'existait pas auparavant ». Et les notes attribuées aux avocats sont plutôt mauvaises. Aux ténors du barreau sont attribuées des notes dépassant rarement le 2 sur 10. Sur le site, figurent des explications sibyllines sur la manière dont la note est attribuée ont été ajoutées.

L'avocate demande à nouveau le retrait de sa fiche de profil et reçoit la réponse suivante :

« L'annuaire des avocats fait partie de ces services et les données que nous utilisons proviennent de diverses sources comme l'INPI, l'INSEE et sont de l'ordre du domaine public. Toutes les entreprises et les professionnels apparaissent automatiquement sur l'un de nos sites. Bien entendu, conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez prendre le contrôle de votre profil à tout moment en créant un compte directement depuis votre fiche avocat sur notre site : <http://www.jechoisismonavocat.fr/>. »

Levée de boucliers

« Autrement dit, pour supprimer mon profil, il faut que je crée un compte sur leur site ! » tempête-t-elle. « C'est grotesque ! ». Caroline Laverdet partage son indignation sur le réseau social Twitter et de nombreux avocats découvrent alors le site, leur fiche et leur note et s'en émeuvent. Ils demandent la suppression de leur profil. Certains réussissent à l'obtenir, mais la plupart reçoivent la même réponse que leur consœur. D'autres créent un compte en espérant pouvoir effacer leur fiche, sans plus de résultat que d'augmenter leur note.

« Les quelques confrères qui ont fait le processus de s'inscrire sur le site n'ont pas été retirés de l'annuaire », a indiqué Didier Adjedj, qui préside la commission « Exercice du droit » au Conseil national des barreaux (CNB). LegalUp est déjà bien connue de ses services, qui luttent contre les sociétés commerciales qui entendent profiter de l'attractivité de la profession d'avocat. « Une procédure est déjà en cours contre cette société qui a déposé le nom de domaine *jamais sans mon avocat* », indique-t-il. Dans un communiqué diffusé mardi 20 septembre, le CNB a alerté les confrères et les a incités à lui signaler les pratiques du site. « Nous avons déjà reçu plus de 200 lettres d'avocats demandant le retrait de leurs coordonnées du site ». Après avoir saisi la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), le CNB réfléchit à une action pénale pour sanctionner ces pratiques, de concert avec la Commission de réglementation de l'exercice du

droit (CRED) de l'Ordre parisien, qui incite également les avocats à lui signaler toute utilisation abusive de leurs coordonnées.

Le syndicat des avocats de France (SAF) a également diffusé un kit contenant un modèle de plainte, accompagné d'une demande de retrait du site. Les représentants de la profession relèvent plusieurs anomalies sur le site, qui outre de fausses informations de profil, renvoyait les internautes vers un numéro surtaxé qui n'aboutit nulle part (au bout du fil, une voix répète inlassablement le numéro de téléphone).

Des actions rapides et coordonnées

« Pour le SAF, cela relève de l'escroquerie », considère Florian Borg, président du syndicat. « Cela fait un moment qu'on alerte les institutions représentatives sur ce type de sociétés, qui participent régulièrement à des colloques sur les Legaltech. Ce n'est pas ça le droit moderne, contrairement à ce qu'on essaye de nous faire croire ». L'avocat estime qu'il y a là matière à plainte pénale et compte sur le CNB pour coordonner les actions contre ces sociétés qui profitent ainsi de la notoriété des avocats. « C'est un domaine dans lequel la légitimité du CNB est pleine et entière, et plutôt que de courir pour l'avocat en entreprise, l'institution nationale devrait se doter de moyens pour lutter contre ces pratiques, les Ordres ne pouvant le faire pour des questions de territorialité ».

« C'est avant tout le consommateur qui est trompé. Ils ont dépassé les bornes, nous n'allons pas les lâcher », promet Didier Adjedj qui souhaite qu'une cellule de coordination avec un huissier et des avocats spécialisés se crée au sein du CNB, afin de réagir au plus vite à ce genre de pratiques, qui deviennent légion, malgré la condamnation, au mois de juin dernier, du responsable de la société Juricom par le tribunal correctionnel (V. Dalloz actualité, 1^{er} juill. 2016, art. M. Babonneau [📄](#)). Dans son communiqué, le SAF identifie d'autres sites ayant les mêmes pratiques, comme starofservice.com ou kang.fr.

Le site de LegalUp a été modifié à plusieurs reprises la semaine dernière et des mentions modifiées. Tous les avocats n'ont pas pu obtenir la suppression de leurs coordonnées. Caroline Laverdet a, de son côté, créé un groupe Facebook, « Avocats contre LegalUp », qui compte déjà 150 membres. Son nom figure toujours sur le site.

- [Alerte diffusée par le CNB](#)

par Anne Portmann